DOUAI

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

–

Cœur de ville

ADOPTION
Révision générale approuvée le 17 mars 2023 Modification de droit commun n°1, Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : 23/01/2026 Le Maire

SOMMAIRE

PERIMETRE DE L'OAP 3

POURQUOI CETTE OAP 4

INTRODUCTION 4

Contexte douaisien 4
Synthèse des enjeux pour le centre-ville douaisien 5
Stratégies et orientations politiques 6
Le SCoT du Grand Douaisis 6
Les délibérations cadre de la municipalité 7
Le PADD 7

REGLEMENT OPPOSABLE 9

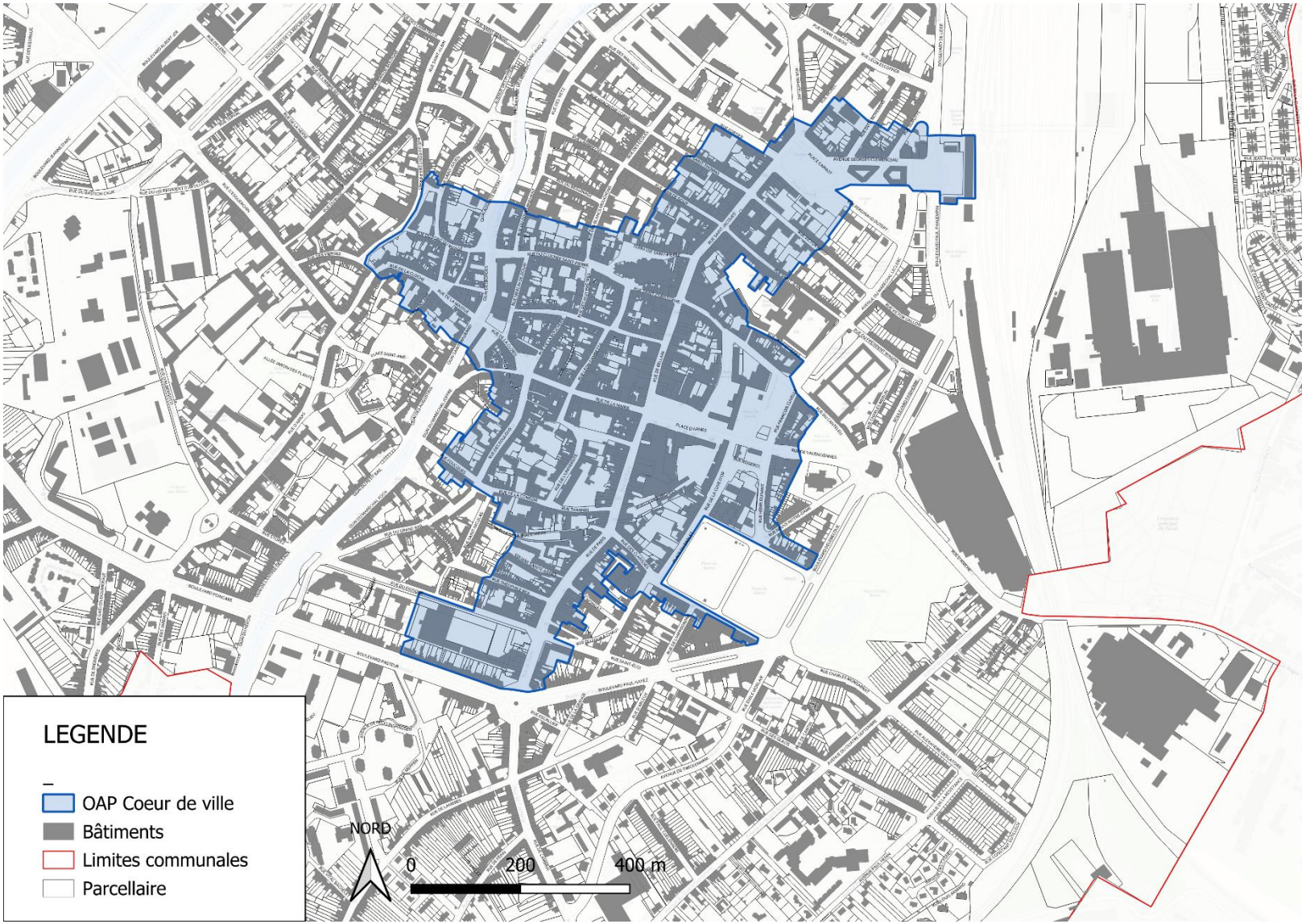
OBJECTIFS STRATEGIQUES GENERAUX 9

Une destination à l'identité singulière 9
Une destination commerciale 9
Une destination touristique 10
Un quartier qui fait société 10

OBJECTIFS OPERATIONNELS 11

1. Une identité singulière à valoriser 11
1.1 Préserver et valoriser le patrimoine bâti douaisien 11
1.2 Protéger et accroître la nature en ville 15
1.3 Orchestrer la mise en valeur de la Scarpe et du rapport à l'eau 15
2. Un centre-ville commerçant attrayant 17
2.1 Recentrer et différencier les activités en centre-ville pour affirmer le pôle commerçant douaisien. 17
2.2 Du foyer vers la destination commerciale, économique, touristique et sociale : un itinéraire lisible, accessible et confortable pour tous les modes de déplacements 18
2.3 Un saut qualitatif des espaces publics pour révéler le cœur de ville. 21
3. Douai-centre, une destination touristique à affirmer 22
4. L'expérience d'un cœur de ville inclusif, partagé et animé 23
4.1 Un cœur de ville inclusif et apaisé 23
4.2 Une centralité dynamique, lieu de sociabilité, d'animation et d'innovation 25

PERIMETRE DE L'OAP



PARTIE I

POURQUOI CETTE OAP ?

Introduction

Contexte douaisien

Données issues du rapport de présentation.

#Démographie **#Attractivité**	Douai connait une baisse démographique depuis les années 1970, due à un solde migratoire négatif, témoin d'une attractivité en berne.
#Logements **#Adaptation aux besoins**	L'une des causes de ce déclin : l'offre en logements à Douai est à adapter pour répondre aux besoins des populations contemporaines ; logements plus petits pour de plus petits ménages, avec des extérieurs pour les familles, ainsi que des logements adaptés aux seniors qui soient proches des équipements et services. Enfin, de nombreux logements anciens voire vétustes, véritables « passoires énergétiques » nécessitent des réhabilitations importantes.
#Démographie **#Précarité**	Dans le même temps, la population douaisienne est marquée par la précarité économique et sociale : plus de la moitié est non imposable et la ville connait le plus haut taux de population couverte par les minima sociaux de l'agglomération.
#Commerces **#Habitat** **#Vacance**	Dans ce contexte, la ville est marquée par une vacance commerciale et résidentielle très élevée, surtout au centre-ville. Les quartiers les plus touchés sont les secteurs Place Carnot, Place d'Armes et du Barlet et le quartier de la sous-préfecture.
#Commerces **#Adaptation aux besoins**	Les locaux commerciaux sont bien souvent loués trop chers, parfois par des propriétaires non douaisiens, déconnectés des réalités du marché local. Ils sont en outre pour partie vétustes du fait de logements aux étages sans accès séparés.
#Mobilité	Par ailleurs, Douai souffre d'un manque de lisibilité de son plan de circulation automobile, de son offre de stationnement et de son parcours chaland (itinéraire entre le mode de transport initial et le commerce).
#Mobilité **#Commerces**	Or, la majorité des déplacements à Douai se fait en voiture. Il faut néanmoins noter que l'on observe aussi une hausse de la pratique de la marche (au détriment des cycles). [cf. PDU du Douaisis 2015-2025] L'étude Action Cœur de ville [2017-2018] a révélé que ces automobilistes étaient des consommateurs infidèles : ils font 0,72 visites par semaine dans les commerces du centre-ville contre 2,04 visites pour les piétons. Ils dépensent également 46% de moins qu'un piéton, 11% de moins qu'un cycliste et 3% de moins qu'un usager des transports collectifs.
#Commerces **#Intensité urbaine**	Enfin, au sein du tissu urbain, l'on observe une fragmentation importante du tissu commercial qui dilue l'activité : sans intensité des fonctions urbaines sur un secteur restreint et identifié, destination privilégiée des consommateurs, un centre-ville ne peut renouer avec le dynamisme et l'attractivité.

#Commerces

#Développement en périphérie

#Mobilité

Si l'on ajoute à tout cela la forte concurrence des zones commerciales périphériques spécialement conçues pour les automobiles (Auchan Noyelles-Godault, Carrefour Flers, zone de Waziers, zone du Luc à Dechy, linéaire commercial le long de la route de Tournai)…

… Douai doit faire face à de nombreux freins et obstacles pour changer son image et renouer avec l'attractivité de son cœur de ville.

La ville peut néanmoins s'appuyer sur de multiples atouts et opportunités pour se réinventer :

- reconquête de ses friches et de la vacance,
- la présence de l'eau en son centre…
- et d'un patrimoine végétal exceptionnel, même en ses secteurs les plus densément urbanisé,
- l'existence d'un patrimoine bâti remarquable sur l'ensemble de son territoire communal,
- ou encore son intégration dans le programme national Action Cœur de ville.

 Ce dernier vise à soutenir 222 villes moyennes (dont Douai) dans leur revitalisation autour de 5 axes :

 - Réhabilitation et restructuration de l'**habitat** en centre-ville ;
 - Développement **économique** et **commercial** ;
 - Accessibilité, **mobilités** et connexions ;
 - Mise en valeur de l'**espace public** et du **patrimoine** ;
 - Accès aux **équipements et services** publics.

 … auxquels s'ajoutent les enjeux globaux du **changement climatique**.

Synthèse des enjeux pour le centre-ville douaisien

<table>
<tr><td colspan="2">#Animation du centre-ville</td><td>#Requalification urbaine</td><td>#Offre de logement adaptée et attractive</td></tr>
<tr><td>#Lutte contre les vacances</td><td>#Espace public apaisé, paysager, accessible</td><td>#Dynamisme commercial</td><td>#Lutte contre les îlots de chaleur</td></tr>
<tr><td>#Parcours chalands</td><td>#Multimodalité</td><td colspan="2">#Place et gestion du stationnement</td></tr>
<tr><td>#Gestion des eaux pluviales</td><td>#Résilience et anticipation face aux risques naturels</td><td colspan="2">#Préservation des trames verte, bleue, brune et sombre et de la biodiversité</td></tr>
<tr><td colspan="2">#Lutte et adaptation au changement climatique</td><td colspan="2">#Accès aux équipements et services publics</td></tr>
</table>

Stratégies et orientations politiques

LE SCOT DU GRAND DOUAISIS

Diverses définitions attribuées à la ville de Douai au sein du SCoT :

« Pôle supérieur »	**« Ville centre »** dont il faut renforcer l'attractivité	**« Cœur de ville »** (territoire de projet)

Concernant la thématique commerciale, le SCoT a fixé un objectif précis :

« Redynamiser la centralité urbaine » en la délimitant précisément et en édictant des règles compatibles avec le Document d'Aménagement Artisanal et commercial (DAAC).

Au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), l'**Axe 2 « Redynamiser le commerce du centre-ville et la présence de services au sein de la ville de Douai »** précise :

« *Les activités commerciales s'installent prioritairement dans la centralité urbaine commerciale de Douai.* » Par ailleurs, la collectivité doit veiller à traiter les vacances commerciales et de logements propres à son centre-ville ; elle réservera pour son cœur de ville les nouveaux concepts commerciaux, sous réserve de locaux disponibles et de taille adaptée. Pour assurer sa redynamisation, la ville s'appuiera sur le capital dormant que constitue le tourisme jusqu'à devenir la « *grande destination locale, sous l'appellation : « Douai – ville patrimoine d'art et d'histoire* ».

L'**Axe 3 « Redynamiser le commerce des centres-villes et centres-bourgs »** ajoute qu'il est « *nécessaire d'initier des projets urbains (…) dans les centralités qui veillent à valoriser les espaces publics et notamment les rendre plus accessibles et plus animés* » (également plus inclusifs).

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) décline également par thématiques, les objectifs suivants :

#Logements	– Résorber la vacance ; – Diversifier l'offre ; – Favoriser les réhabilitations thermiques et énergétiques des anciens logements et veiller à des constructions neuves plus performantes.
#Stationnement	Il doit : – être proportionné, – Optimisé, – Partagé, – Permettre le stationnement des véhicules électriques, – Réduire son occupation de l'espace public.
#Tourisme	– Développer un tourisme basé sur les atouts locaux : patrimoine, écotourisme, passé minier…

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) détermine les **« Conditions d'implantation concernant la centralité urbaine commerciale de Douai »** :

« *La centralité urbaine commerciale de Douai est la localisation préférentielle des commerces permettant le rayonnement, la diversité et la spécificité de l'offre commerciale du Douaisis. En conséquence, elle accueille tout type de commerce, qu'ils répondent à des besoins quotidiens ou courants, occasionnels ou exceptionnels.* »

« *Les commerces s'implantent prioritairement sur les linéaires commerciaux identifiés par le DAAC. La mobilisation des locaux vacants est recherchée. Les projets (…) devront contribuer à densifier le tissu commercial existant.* »

LES DELIBERATIONS CADRE DE LA MUNICIPALITE

En 2020, la municipalité élue a adopté **cinq délibérations - cadre** sur :

- **L'éducation et la jeunesse,**
- **La cohésion sociale,**
- **L'habitat et le logement,**
- **Les grands projets urbains,**
- **La transition écologique et solidaire.**

Elles synthétisent les engagements pris par les élus concernant l'évolution souhaitée de la ville. :

- Poursuivre la montée en gamme du cœur de ville ;
- Déployer de nouveaux services de proximité pour les Douaisiens ;
- Travailler à la lisibilité de la circulation, à une cohérence d'ensemble, une complémentarité entre tous les modes de transport, favorable à une mobilité aisée, sécurisée et plus respectueuse de l'environnement ;
- Lutter contre la vacance, diversifier l'offre en logements et améliorer leur qualité ;
- Valoriser les friches urbaines ;
- Adapter la ville au vieillissement de la population ;
- S'engager dans la transition écologique notamment via un urbanisme circulaire et de santé ;
- Protéger la biodiversité et les services qu'elle fournit ;
- Poursuivre et renforcer une grande politique de végétalisation de la ville ;
- Favoriser l'économie des ressources et des énergies (sobriété et efficacité) et produire des énergies renouvelables et de récupération.

LE PADD

Le PADD pose de grandes orientations stratégiques

L'**Axe 2 « Revitaliser le cœur de ville douaisien et conforter les centralités des faubourgs »** cible particulièrement cet enjeu en posant plusieurs objectifs :

- Travailler selon une approche croisée : économique, de service, résidentielle et identitaire ;
- Lutter contre la vacance et la dégradation de l'habitat ;
- Résorber la vacance commerciale et développer l'économie dans le centre-ville ;
- Assurer une diversité d'activités et de commerces ;
- S'appuyer sur les activités touristiques ;
- Tourner le cœur de ville vers le Vieux Douai et la Scarpe, notamment en veillant à un aménagement urbain et paysager qualitatif de ces deux secteurs.

Les autres axes évoquent également des enjeux et objectifs qui doivent être pris en compte dans l'évolution souhaitée du cœur de ville douaisien.

L'Axe 1 « Préserver le cadre de vie et l'environnement » enjoint à :

- Protéger et valoriser le patrimoine bâti de Douai mais également son patrimoine écologique ;
- Permettre la réalisation de projets innovants et modernes qui s'intègrent dans l'environnement bâti ;
- Lutter contre l'imperméabilisation des sols et, plus généralement, s'assurer d'une gestion des eaux de pluie respectueuse de l'environnement et anticipant les risques d'inondations ;
- Préserver la trame verte, bleue, brune et sombre ;
- Lutter contre les îlots de chaleur et déployer des respirations visuelles ;
- Favoriser les rénovations énergétiques et la production d'énergies renouvelables et de récupération ;
- Encourager l'intermodalité et l'usage des transports collectifs.

L'**Axe 4 « Ancrer de nouveaux Douaisiens »** souhaite offrir aux citoyens une expérience urbaine en venant à Douai, notamment par la concentration des services, commerces et activités en centre-ville. Il s'agit aussi de diversifier l'offre de logements pour répondre à toutes les tailles de ménages et aux besoins selon les tranches d'âges (logements plus petits de type T2-T3, avec extérieur pour les familles, avec ascenseur pour les seniors…).

Enfin, l'**Axe 3 « Connecter la ville et ses faubourgs »** précise la nécessité de renforcer la lisibilité et la qualité urbaine et paysagère des parcours entre les parcs de stationnement dans le centre-ville et vers le centre-ville pour plus de fluidité d'accès vers les services et commerces. Le développement des liaisons douces le long de la Scarpe est également inscrit.

PARTIE II

REGLEMENT OPPOSABLE

Objectifs stratégiques généraux

L'enjeu de revitalisation du centre-ville de Douai passe par un objectif général clair :

…créer une destination commerciale, touristique et sociale singulière et attractive autour d'un quartier habité.

Une destination à l'identité singulière

Douai devra **affirmer ses singularités en valorisant les ressources locales** :

- Son *patrimoine bâti*, et plus particulièrement le secteur du Vieux Douai ;
- Son *patrimoine végétal et paysager* : arbres seuls, alignements d'arbres, haies, parcs, jardins, cœurs d'îlots…
- *La Scarpe*, colonne vertébrale de la ville, vectrice d'espaces de respiration. Il conviendra d'exploiter au mieux cet atout charme et de retourner la ville sur la Scarpe en favorisant son usage.

Les projets urbains permis par l'OAP contribueront à créer une identité spécifique à la ville, et à la positionner parmi les destinations offertes par le territoire.

Une destination commerciale

Le centre-ville de Douai devra s'affirmer comme destination commerciale à part entière. Il devra particulièrement **démarquer son offre** de la périphérie et des zones commerciales voisines.

Cela nécessitera d'assurer une offre commerciale :

- **diversifiée,**
- **adaptée aux nouveaux modes de consommation,**
- **aux concepts innovants et aux savoir-faire locaux,**
- **génératrice d'animations,**
- **et spatialement concentrée**.

Au-delà de l'offre, c'est une expérience du lieu qui devra être recherchée avec la création d'**un parcours chaland animé, ludique, lisible, accessible et inclusif**.

La réflexion débutera par les modalités d'accès au cœur de ville : *lisibilité du plan de circulation*, *facilité du stationnement automobile*, *desserte régulière et fréquente en transports collectifs*, *pratiques piétonnes et cycles confortables et sécurisées*, *connexions intermodales fluides*. Les modes doux devront être priorisés car notoirement sources de plus d'animations et de consommations au sein des commerces.

Plus globalement, c'est la **qualité urbaine, paysagère et d'usage de l'espace public** qui constituera une des clés pour un regain d'attractivité du secteur.

Une destination touristique

La mise en valeur des atouts du centre-ville et de son offre commerciale, renforcée par **une recherche générale d'intensification des fonctions urbaines** et accompagnée d'un travail sur les chemins de promenade à pieds et à vélo devront servir de support au **développement du tourisme** de Douai.

Cette activité est une opportunité de gagner en visibilité et en notoriété. Elle permettra le développement économique, valorisera la qualité d'un cadre de vie et donc, à termes, l'attractivité résidentielle. Ce sera également l'occasion d'animer la centralité douaisienne par de l'événementiel mais aussi, qu'ils soient temporaires ou permanents, par **des aménagements innovants, exemplaires ou atypiques** marqueurs d'identité. Le centre-ville de Douai devra donc s'insérer dans l'offre touristique du Douaisis mais aussi en être l'un des principaux rouages.

Un quartier qui fait société

Enfin, **le centre-ville de Douai** devra être pour tous les douaisiens et visiteurs **une destination** recherchée, **synonyme d'échanges, de convivialité et de sociabilité**, tant par l'aménagement de ses espaces publics que par les activités qu'il offre (cf. plus avant).

Objectifs opérationnels

1. Une identité singulière à valoriser

#patrimoine bâti

1.1 PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE BATI DOUAISIEN

Le centre-ville est riche de nombreux monuments historiques inscrits ou classés, témoins de l'histoire commune des Douaisiens. Outre ses édifices, le cœur de ville s'orne de toute part d'immeubles remarquables aux styles architecturaux variés.

Dès lors, il faudra :

- **préserver et valoriser les qualités intrinsèques de ce bâti**.

 Cela implique de veiller à conserver :

 - *la volumétrie du bâti ;*
 - *la composition des façades et ses éléments de décor et modénatures ;*
 - *les proportions des ouvertures (portes, fenêtres, …) et le rythme de leur répartition sur les façades ;*
 - *des coloris et une matérialité adaptée des façades et des menuiseries ;*
 - *l'orientation du faîtage, l'inclinaison de la toiture, le nombre de pans, les coloris et la matérialité de la couverture, les souches de cheminées ;*

- **et garantir un traitement qualitatif des abords des constructions** afin de conserver et améliorer le paysage patrimonial remarquable

Par ailleurs, la centralité douaisienne, dans le cadre de son renouvellement urbain, **intégrera l'art**, **le végétal et les projets exemplaires** à même de faire face aux effets du dérèglement climatique et obéissant à des principes de développement vertueux comme l'urbanisme circulaire ou l'urbanisme favorable à la santé.

L'enjeu du centre-ville est donc de valoriser son patrimoine exceptionnel tout en permettant l'innovation et en s'assurant de leur cohabitation harmonieuse.

En ce sens, des objectifs spécifiques sont attendus :

a) Dans le cadre des opérations touchant aux **façades** :

Un assouplissement des règles d'harmonie urbaine sera envisageable dans le cadre :

- de projets artistiques (art urbain…) intégré ;
- et/ou dans le cadre d'une construction présentant une démarche globale visant l'exemplarité environnementale et énergétique.

Les constructions considérées comme présentant une démarche globale d'exemplarité environnementale et énergétique intègrent à leur projet architectural, urbain et paysager :

- une isolation thermique efficace ;
- et des dispositifs de production d'énergies renouvelables ou de récupération (ENRR);
- et/ou des aménagements favorisant l'absorption du dioxyde de carbone ;
- et/ou une végétalisation totale ou partielle des façades et/ou de la toiture ;
- et/ou des matériaux à fort albédo, pour lutter contre les îlots de chaleur ;
- et/ou des nichoirs ou aspérités architecturales sur-mesure à même d'accueillir des espèces d'oiseaux et/ou de chiroptères. Dans ce cas, une attention particulière est portée sur le design des abris :
 - pour attirer en priorité des espèces en déclin ;
 - en cas d'accueil simultané d'oiseaux et de chiroptères, pour éviter la compétition entre espèces (par exemple, privilégier des nichoirs destinés à des rapaces en présence de chauve-souris) ;
- et/ou une végétalisation et des aménagements paysagers des espaces ouverts étudiés pour accueillir un maximum de biodiversité sous terre, sur terre et de jour comme de nuit, en lien avec la trame verte, bleue, brune et sombre locale. La préservation des arbres d'espèces non-invasives déjà présents sur site est notamment à privilégier ;
- et/ou une végétalisation et des aménagements paysagers résilients face aux effets du changement climatique (sécheresse...) ;
- et/ou travailler sur la présence de l'eau, la gestion des eaux pluviales (infiltration, réutilisation...) et la protection quantitative et qualitative de la ressource en eau sous-terraine.

b) **Végétalisation** des façades :

- Dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur, de la recherche d'une amélioration de la qualité de l'air en centre-ville et du développement de la biodiversité, la végétalisation des façades sera encouragée. Néanmoins, celle-ci devra utiliser un procédé qui n'endommage pas le matériau de la façade, les réseaux souterrains ou la voirie. En cas de plantation sur le domaine public, une autorisation sera nécessaire et un accompagnement de la municipalité prévu (cf. OAP patrimoine paysager et biodiversité).

NB : Afin de réaliser votre projet, il est conseillé de contacter la mairie, notamment pour déterminer les modalités de création de la fosse de plantation.

c) Travaux sur les **baies et ouvertures** :

- Dans la mesure du possible, conserver et restaurer les portes anciennes.

 En effet, par exemple, les anciennes portes à panneaux et imposte vitrée sont souvent en bon état, à l'exception de la plinthe en partie basse. Il est alors plus simple et moins onéreux de restaurer les anciennes portes en bois plein. Il est possible d'améliorer l'étanchéité à l'air en installant des joints entre l'ouvrant et le dormant, et des profilés brosses au bas de la porte.

 Néanmoins, en cas de remplacement, privilégier un modèle neuf à l'identique ou, *a minima*, s'inspirer de la porte d'origine et veiller à choisir un modèle en accord avec les autres menuiseries existantes mais aussi avec le style architectural de la bâtisse.

d) Travaux sur les **toitures** :

Conservation et entretien des souches de cheminées :

Les souches de cheminées constituent des éléments importants du décor de l'habitation locale. Dès lors :

- Sauf en cas de danger immédiat (péril), elles devront être préservées ;
- Les souches en briques ne devront pas être recouvertes d'un autre matériau ;
- De manière générale, le style d'origine de la souche devra être respecté et celle-ci devra être entretenue.

Entretien, réparation et remplacement des **lucarnes**[10] :

- Les lucarnes existantes devront être préservées, sauf en cas de danger immédiat (péril).
- De manière générale, elles devront être entretenues en respectant leur style d'origine.

Réalisation de terrasse en toiture :

- Afin d'offrir un extérieur agréable aux habitants du centre-ville, une modification de la toiture sera possible pour y réaliser une terrasse (terrasse sur toute la surface de toiture ou tropézienne…). En ce cas, toutes les dispositions de sécurisation, de gestion des eaux de pluie et de bonne intégration avec le bâti existant et l'environnement urbain devront être prises.

e) Dans le cadre d'une **rénovation énergétique** et projets de **production d'énergies renouvelables** et de récupération :

- Afin de préserver la qualité des façades douaisiennes, il faudra privilégier une isolation par l'intérieur des bâtiments.
- De manière générale, les travaux visant à l'amélioration de l'efficacité thermique des bâtiments et à la réduction des gaz à effet de serre liés aux activités qui s'y trouvent seront encouragés. Ces derniers devront néanmoins veiller à ne pas dégrader les façades et toitures, rester peu visibles depuis l'espace public et s'intégrer à leur environnement urbain.

[10] **Lucarne :** Baie aménagée en saillie du toit permettant d'éclairer ou d'accéder aux combles.

En cas d'installation de dispositifs solaires (panneaux/ tuiles solaires thermiques ou photovoltaïque) :

- ceux-ci devront être non visibles depuis l'espace public (vue d'un piéton, depuis le bas de l'immeuble faisant face au bâtiment concerné) ;
- Il s'agira de veiller à une implantation sur la toiture qui assure une intégration harmonieuse avec le bâti existant.

f) Traitement des **éléments techniques** :

- Les sorties de ventilation installées en façade principale devront faire l'objet d'un traitement soigné afin de garantir une parfaite intégration à la composition architecturale du bâtiment (harmonie des coloris, forme, longueur de débord minimum recherchée…).

g) Rénovation et changement de **devanture commerciale**[11] :

La devanture commerciale fait partie intégrante de la façade d'immeuble et de l'architecture d'un quartier. Elle joue un rôle primordial dans la composition du paysage urbain.

Les devantures historiques seront à conserver.

La qualité des devantures créées ou rénovées sera donc particulièrement recherchée dans le secteur afin d'assurer leur bonne intégration architecturale et urbaine.

h) Aménagements connexes à l'installation d'une **terrasse commerçante** :

Espaces conviviaux par excellence, les terrasses des cafés, brasseries et restaurants sont des lieux de vie et d'échanges indispensables.

Par le choix des équipements et mobiliers choisis mais aussi par la manière dont elles sont implantées dans l'espace public, elles contribuent à la qualité du paysage urbain et au confort d'usage de l'espace public par le chaland.

Une attention particulière sera donc portée sur les aménagements liés aux terrasses commerçantes pour veiller à une intégration adaptée à l'espace public tant en terme esthétique que d'usages.

[11] En cas d'ouverture d'un commerce, toutes les enseignes et pré-enseignes de quelque forme que ce soit doivent respecter les règles édictées dans le Règlement Local de Publicité (RLP).

#patrimoine végétal

1.2 PROTEGER ET ACCROITRE LA NATURE EN VILLE

Les espaces verts, jardins, bois, alignements d'arbres et, de manière générale toute la végétation contribuent à de multiples titres à la qualité du cadre de vie urbain :

- préservation et épanouissement de la biodiversité et de son équilibre,
- lutte contre les îlots de chaleur,
- gestion des eaux de pluie et réduction du risque inondation,
- amélioration de la qualité de l'air,
- respirations paysagères,
- aménités sportives et de loisirs,
- lieux de détente et de rencontres sociales,
- ...

Douai peut s'appuyer sur un patrimoine naturel exceptionnel et un cours d'eau qui traverse toute la commune du nord au sud. En 2020, la ville comptait 63 m² de surface arborée par habitant.

Au sein de l'aire la plus densément urbanisée de Douai – le centre-ville – la protection et le développement de ces respirations naturelles constituent un enjeu majeur à prendre en compte dans tous les projets.

L'OAP thématique patrimoine paysager et biodiversité définit les conditions de préservation et de renforcement de ces espaces. Elles doivent être respectées pour tout projet en centre-ville.

#la Scarpe

1.3 ORCHESTRER LA MISE EN VALEUR DE LA SCARPE ET DU RAPPORT A L'EAU

Support de son activité commerciale, c'est de la Scarpe que la ville de Douai est née. Aujourd'hui, le cours d'eau (canal et vieille Scarpe) et ses abords constituent des atouts exceptionnels : élément repère dans la ville, axe propice aux mobilités douces, espaces de respiration paysagère, îlots de fraîcheur, corridors écologiques…

La présente OAP vise à retourner la ville sur la Scarpe, et plus particulièrement le centre-ville sur la vieille Scarpe.

<u>Une signalétique attrayante et fonctionnelle doit être mise en place :</u>

Cette signalétique pourra utiliser le cours d'eau comme balise, comme point de repère principal en centre-ville.

Elle orientera les Douaisiens et visiteurs vers la Scarpe et les usages qui lui sont associés.

Un réaménagement des espaces publics aux abords de la Scarpe est à prévoir :

- **Faire de la Scarpe le support principal des mobilités douces**.

 Cela implique d'élargir les quais rive gauche, notamment via la mise en place d'estacades[13] sur certains tronçons. Une attention particulière sera portée sur le profil des chemins, le revêtement choisi et le traitement des carrefours et plus largement de la transition entre espaces dédiés aux modes actifs[14] et ceux ouverts aux modes motorisés. Ces travaux viseront non seulement à améliorer les conditions de déplacement à pieds et à vélo au sein de Douai, via un itinéraire sécurisé, confortable et continu, mais aussi au-delà : les quais de la vieille Scarpe participent au tracé de la vélo-route 31 (ou vélo-route Mormal) qui relie Maubeuge à Lens et peuvent contribuer à relier le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (PNRSE) et l'ancien bassin minier, au nord, avec l'Arrageois, au sud.

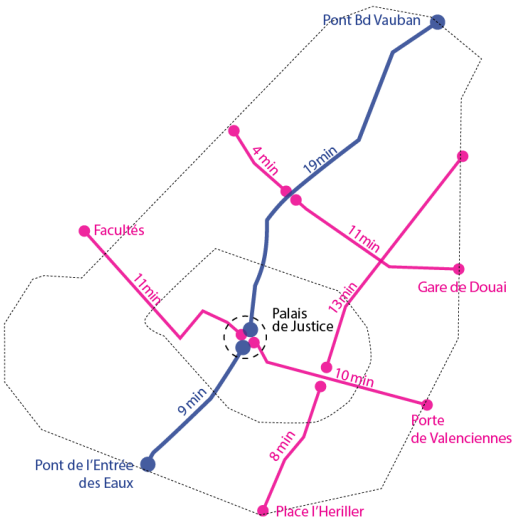


ILLUSTRATION : Une ville à portée de pas, la Scarpe comme point de repère.

- **Développer de nouveaux usages urbains autour de la Scarpe.**

 La programmation urbaine autour de la Scarpe devra servir au renouvellement et à la redynamisation du centre-ville. Il s'agira d'autoriser et de favoriser le long du cours d'eau des activités et usages nouveaux, valorisant la rivière, et complémentaires au reste du centre-ville (activités sportives, de loisirs, commerçantes, ludiques, …).

 Cela implique de penser :

 - *Des aménagements flexibles permettant le développement d'usages divers aussi bien temporaires (ponctuels ou saisonniers) que pérennes autour et sur la voie d'eau.*
 - *Des lieux de stationnement : espaces propices à des pauses, au repos, à la contemplation et de sociabilité.*

- **Affirmer l'identité urbaine et paysagère de la Scarpe.**

 Par des espaces publics qualitatifs et adaptés, il s'agira de révéler « l'atout charme » de la Scarpe en mettant en valeur le cours d'eau et le rapport de la ville à l'eau et à son caractère naturel.

[13] **Estacade :** Ouvrage établi sur appuis discontinus, tels que pieux, colonnes, etc., pour supporter une voie d'accès sur un cours d'eau.

[14] Avec les **modes actifs** l'usager utilise sa force physique : vélo (classique ou à assistance électrique), marche, trottinette... pour se déplacer.

Cela implique de :

- *Singulariser les rives de la Scarpe :*
 - *dans la matérialité, les teintes utilisées et mobiliers urbains choisis pour l'espace public, ce, afin de révéler une ambiance de rivière ;*

 Par exemple, le recours à des matériaux et mobiliers rustiques et sobres seraient en accord avec le cadre naturel des bords de Scarpe.
 - *dans leur éclairage : veiller à l'unité esthétique des équipements lumineux le long de la Scarpe ;*
 - *en mettant en valeur les traversées et ponts par une mise en lumière remarquable et une qualité architecturale du secteur préservée. Le recours à des œuvres d'art est également envisageable ;*
 - *par une végétalisation au fil de l'eau, révélant l'atmosphère de rivière et propice au développement de la biodiversité (cf. OAP patrimoine paysager et biodiversité) ;*

 NB : Il est à noter que la Scarpe constitue le principal corridor écologique de la ville de Douai (trames bleue, sombre, et verte). Les aménagements autour de ce cours d'eau doivent donc faire l'objet d'une attention tout à fait particulière ; ils doivent être exemplaires (cf. OAP patrimoine paysager et biodiversité pour plus de détails).
- *Souligner par une signalétique et/ou une matérialité spécifique le passage de la véloroute ;*
- *Lorsque cela est possible, étudier la possibilité de mettre en valeur les traces historiques de l'hydrographie (rue du pont à l'herbe, canaux secondaires…).*

2. Un centre-ville commerçant attrayant

#commerces

2.1 RECENTRER ET DIFFERENCIER LES ACTIVITES EN CENTRE-VILLE POUR AFFIRMER LE POLE COMMERÇANT DOUAISIEN.

A l'instar de nombreux autres territoires accueillant des villes moyennes, Douai et le Douaisis a évolué ces dernières années vers une multiplication de ses centralités, notamment en périphérie. L'on observe aujourd'hui que cette dynamique n'apporte qu'un affaiblissement général de toute forme de lieu central, un espace de rencontre social et d'intensité des usages et des flux.

Dans ce contexte, le renforcement de la **centralité commerçante douaisienne** a un rôle important à jouer pour accroître le rayonnement du Grand Douaisis. Le centre-ville de Douai devra être la **localisation préférentielle pour tous les commerces**, qu'ils soient sédentaires ou non sédentaires et qu'ils répondent à des besoins quotidiens ou courants, occasionnels ou exceptionnels.

L'**offre** commerciale développée devra être **diverse et différenciée**. Le centre-ville sera le lieu privilégié pour l'implantation des **nouveaux concepts commerciaux**, des projets valorisant le **savoir-faire local**, et **des activités** économiques **répondant aux principes du développement durable** : des activités plus responsables, plus territoriales, de l'économie circulaire, sociale et solidaire, de la collaboration, de la fonctionnalité ou encore de la coopération.

Pour sécuriser un cadre urbain favorable à l'épanouissement de ces activités et à la dynamisation du commerce à Douai :

- **La résorption des friches commerciales et de la vacance est une priorité**. Les projets développés devront veiller à une programmation urbaine et architecturale et à une qualité énergétique et thermique qui répondent aux besoins présents et qui anticipent les évolutions à venir. Il s'agit ici de ne pas préparer la vacance de demain.
- **Le cœur de ville de Douai devra concentrer son offre commerçante sur un secteur restreint et bien identifiable par tous.**

 Pour atteindre cet objectif et répondre aux besoins d'évolutions urbaines du centre-ville, plusieurs **« linéaires commerciaux à protéger »**, définis au sein du Code de l'urbanisme (articles L151-16 et R151-37 4°), sont inscrits au zonage et les conditions de leur protection sont détaillées dans le règlement.

#mobilités #espaces publics

2.2 DU FOYER VERS LA DESTINATION COMMERCIALE, ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIALE : UN ITINERAIRE LISIBLE, ACCESSIBLE ET CONFORTABLE POUR TOUS LES MODES DE DEPLACEMENTS.

Relier le cœur de ville historique aux autres quartiers et équipements culturels est primordial pour en assurer la vitalité. Son accessibilité depuis d'autres communes est également essentielle.

En voiture :

- **Proposer des itinéraires fluides et directs depuis les boulevards vers des parkings et poches de stationnement répartis aux orées du centre-ville** commerçant, de ses équipements, services et activités.

 Cela implique de porter une attention particulière au plan de circulation de la ville, à la signalétique employée et à la politique tarifaire du stationnement.

 L'objectif associé est de réduire et même éviter la circulation automobile en cœur de ville en faveur des modes doux.

En transports collectifs :

- **Mettre en œuvre une distinction claire**, sans équivoque **entre les voies dédiées aux bus et les voies ouvertes aux automobiles**.
- **Veiller à la visibilité, au design cohérent et reconnaissable des arrêts de bus ainsi qu'à leur intégration dans l'environnement** urbain du centre-ville.
- **L'aménagement des arrêts de bus et de la gare** (mobilier urbain, profil de la voirie, signalétique et services annexes à la pratique des transports en commun) **devra veiller à une inclusion de tous les publics et de leurs différents besoins** : handicap moteur, sensoriel, cognitif…, enfants, adultes, adultes avec poussettes, seniors à mobilité réduite ou non…
- **Favoriser l'intermodalité** : prévoir à proximité des principaux arrêts de bus et des pôles d'échange des **parkings relais** et des **possibilités de stationnement vélo** adaptés.

L'entrée de ville gare (lorsque l'on arrive en train à Douai) est un enjeu majeur pour favoriser l'attractivité locale. L'aménagement urbain du secteur et la signalétique devront rapidement permettre d'identifier la direction vers le centre-ville et la durée nécessaire pour s'y rendre en mode doux.

Le quartier en lui-même devra véhiculer une image marquante et positive de la ville. Pour cela, une évolution de secteur vers plus d'intensité urbaine, de projets architecturaux, d'équipements et de services innovants, ou encore vers des aménagements soucieux de leur qualité environnementale et énergétique est souhaitée. L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Gare Scarpe Vauban établit en détails le cadre réglementaire de cette évolution.

A vélo :

- **Assurer une circulation cyclable sécurisée et continue** vers le cœur de ville.

 Cela implique de porter une attention particulière à la nature du revêtement, au profil des voiries (éviter les différences de niveaux, bordures, marches ou mobiliers urbains qui créeraient des ruptures ou obstacles dans l'itinéraire…), à la continuité de pistes et voies réservées aux cycles sur les rues et routes ouvertes aux véhicules motorisés et à une signalétique remarquable et reconnaissable pour indiquer les circulations cycles à tous les usagers (cyclistes, automobilistes et piétons).

- **Proposer des points de stationnement vélos adaptés, sécurisés et nombreux**, répartis dans tout le centre-ville et plus particulièrement dans les rues les plus commerçantes, à proximité des équipements, services et principaux lieux d'emplois.

 En effet, proposer une offre de stationnement cycles adaptée et sécurisée est un moyen simple d'encourager la pratique du vélo.

 Ainsi, dans le cadre de l'installation de dispositifs de stationnement de cycle sur la voie publique, ces derniers devront :

 - *proposer des ranges-vélos avec des supports solidement fixés au sol, permettant d'attacher le vélo par la roue et le cadre ;*
 - *… qui devront s'implanter sur un lieu passant, facilement repérable et accessible. Il faudra qu'ils soient visibles de loin, pour lutter contre les risques de vol ou d'actes malveillants et offrir une meilleure co-visibilité des usagers à pieds ou en voiture.*

 En outre, près des entrées de bâtiments publics, administrations, pôles d'enseignements et toute autre activité nécessitant un stationnement de moyenne durée, des stationnements abrités seront privilégiés.

 Enfin, pour le stationnement de longue durée, dans le cadre de déplacements intermodaux domicile-travail (notamment à proximité des principaux arrêts de bus), aux entrées de bâtiments publics ou privés générateurs de nombreux emplois ou d'immeubles résidentiels, les stationnements fermés (boxes, garages à vélos…) seront les plus adaptés.

Rupture de charge :

Dans le domaine des transports, la « rupture de charge » est une étape pendant laquelle des marchandises ou des personnes transportées par un premier véhicule changent de véhicule ou de mode de déplacement.

De la voiture au piéton *ou* du transport collectif au cycle ou au piéton *ou* du cycliste au piéton :

- Il s'agira d'**assurer un itinéraire fluide et direct depuis le lieu de stationnement, l'arrêt de bus, le pôle d'échange ou la gare, vers les activités du centre-ville**.

 Cela pourra passer par le réaménagement de certains espaces publics reliant les rues les plus commerçantes et les poches de stationnement les plus prisées comme, par exemple le réaménagement de la rue des Clarisses qui relie le parking situé place du Barlet à la rue de Paris.

- **L'arrêt de bus, le pôle d'échange, la gare et/ou le lieu de stationnement (pour vélo ou voiture)** constituent la première expérience de l'usager au sein de l'espace public douaisien. De ce fait, il sera primordial de **veiller à la qualité d'usage, la qualité paysagère, urbaine et, le cas échéant, architecturale** de ces espaces.

A pieds :

La stratégie de mobilité pour le centre-ville visera un rééquilibrage de la priorité accordée aux différents modes de transport. Il s'agira de favoriser un cœur de ville apaisé avec notamment la piétonisation des rues les plus commerçantes.

Dans ce contexte, **tous les projets d'aménagement en cœur de ville devront veiller à améliorer les conditions de mobilité pour les piétons**.

Cela implique de porter une attention particulière à :

- *Un revêtement et un profil de voirie marchable et inclusif ;*
- *Des espaces dédiés et sécurisés par rapport aux voies ouvertes à la circulation ;*
- *La transition entre espaces piétons et non piétons : réfléchir à un passage fluide, sécurisé et sécurisant, confortable pour les piétons et lisible pour les autres usagers.*

Focus sur les poches de stationnement automobiles (parkings) :

- Les **parkings de surface**, qu'ils soient publics ou privés devront faire l'objet d'un traitement paysager qualitatif donnant toute sa place au végétal comme support de la biodiversité, source de fraicheur en milieu urbain et dont l'évapotranspiration contribue à la gestion des eaux de pluie. Par ailleurs, de manière globale, une gestion efficace des eaux de pluie et respectueuse de la qualité des eaux devra être mise en place (cf. OAP patrimoine paysager et biodiversité).
- Le secteur de la **place du Barlet** revêt un enjeu tout particulier sur cette thématique du stationnement et de sa qualité paysagère. Il s'agira d'améliorer la qualité paysagère et urbaine de cet espace pour affirmer son rôle de place sans remettre en question le service de stationnement gratuit très prisé et reconnu qu'elle offre, tout à côté du centre-ville (350 mètres – 5 min à pieds) et à proximité de la gare (900 mètres - 10 min à pieds).
- Les **parkings en ouvrage** devront veiller à leur bonne intégration dans leur environnement urbain et architectural. Ils devront respecter les principes de l'urbanisme circulaire.

 Par exemple, afin d'assurer la mutabilité du parking à moyen ou long terme, la hauteur sous plafond des plateaux devra être supérieure à 2,20 mètres pour permettre une éventuelle reconversion en bâtiment habitable.

#espaces publics

2.3 UN SAUT QUALITATIF DES ESPACES PUBLICS POUR REVELER LE CŒUR DE VILLE.

Avant l'expérience d'utilisation des services et équipements locaux ou de consommation dans les commerces, la population et les visiteurs de Douai traversent des espaces publics. C'est tout de suite, au sein ces espaces, que la singularité douaisienne devra être affirmée et valorisée. Pour cela, une véritable **scénographie de l'espace public** devra être mise en œuvre.

Cela implique :

- *De mettre en place une **stratégie globale** d'aménagement des espaces publics en centre-ville pour assurer une **cohérence d'ensemble** et instaurer une « identité douaisienne » aux espaces.*
- *Requalifier les rues et places du **noyau historique et secteurs patrimoniaux** avec des **matériaux** nobles. Jouer avec différentes finitions et teintes pour enrichir l'espace public et s'adapter aux usages. Il ne s'agira pas de d'avoir une diversité sans cohérence mais bien de créer une identité singulière au secteur grâce à une composition cohérente et de qualité.*

 Par exemple un matériau principal noble comme des pavés de granite peut s'accompagner de matériaux secondaires comme du béton, du bois, du calcaire ou de la pierre bleue. La façon de poser des pavés peut aussi différencier certains usages tels que vélos / piétons : une finition pavés pleins anciens peut notamment côtoyer des pavés joints engazonnés.
- *Différencier les espaces publics sur les **abords de la Scarpe** tant par la **matérialité** des revêtements qu'au travers du mobilier urbain choisi (design, coloris…) (cf. 1.3, paragraphe « Affirmer l'identité urbaine et paysagère de la Scarpe. »).*
- ***Ailleurs, au centre-ville**, proposer un **matériau** principal plus modeste mais qualitatif.*

 Par exemple, la brique peut être utilisée comme marqueur d'urbanité dans tout le centre-ville, associée avec des matériaux secondaires comme le béton ou la pierre bleue pour les pieds de bâtiments ou les caniveaux. Les matériaux utilisés doivent être adaptés aux différents usages locaux.
- *Choisir un **mobilier urbain** qui affirme l'unité de l'intra-muros et du cœur de ville. Il s'agira d'harmoniser le plus possible la relation entre le mobilier et la matérialité des voiries dans le centre-ville et d'éviter un effet «patchwork». Le mobilier urbain ne devra pas être perçu comme un élément ajouté qui pourrait interférer avec la richesse architecturale de la ville. La récurrence d'un mobilier simple et discret permettra de révéler et mettre en cohérence l'ensemble de la ville intra-muros. Du mobilier qui mutualise les usages sera privilégié pour éviter la multiplicité d'objets sur la voie.*
- *La place du végétal devra être pensée dans tous les espaces publics aménagés (cf. OAP patrimoine paysager et biodiversité).*
- *Les éclairages choisis devront allier sécurité, économie d'énergie et respect de la biodiversité nocturne (cf. OAP patrimoine paysager et biodiversité).*

3. Douai-centre, une destination touristique à affirmer

#patrimoine bâti #patrimoine végétal #rapport à l'eau #espace public #ambiance nocturne #art #intensité urbaine #accessibilité

L'activité touristique est un support formidable pour travailler sur l'image d'une commune, faire la promotion de ses singularités, et regagner en attractivité.

Douai offre de nombreuses aménités propices au développement du tourisme.

C'est toute une atmosphère qu'il s'agira de maintenir et d'améliorer pour rendre l'expérience touristique douaisienne particulière.

Cela implique de :

- a) **Préserver le patrimoine bâti remarquable** (cf. 1.1 et 2.3 de la présente OAP).

 Cependant, il ne s'agit pas de figer la ville. En ce sens, tout projet d'ensemble proposant une architecture contemporaine qui s'intègrera, complètera et ajoutera une valeur à l'environnement urbain existant sera possible.

- b) **Renforcer le patrimoine végétal exceptionnel** (cf. 1.2 de la présente OAP et cf. OAP patrimoine paysager et biodiversité).

 Le végétal contribue grandement à la qualité de vie au sein d'une ville. A Douai, il devra aider à structurer l'espace public, à mettre en valeur la ville, à offrir des espaces de fraicheur et des respirations visuelles et il permettra l'épanouissement de la biodiversité.

- c) **Valoriser la Scarpe et le rapport à l'eau** (cf. 1.3 de la présente OAP).

 La présence d'une rivière en centre-ville est une chance : elle est un atout charme pour Douai, offre une respiration dans le tissu urbain, est un support de promenade, d'activités récréatives, de loisirs, sportives et commerciales à renforcer.

- d) **Veiller à des espaces publics qualitatifs et inclusifs, supports d'animations** (cf. 2.3, 4.1 et 4.2 *de la présente OAP).*

 Bâtiments, espaces publics et végétation structurent les villes. Ils dessinent une scénographie urbaine qui révèle l'identité de la commune concernée.

 A Douai, ce sera le caractère historique, vert et solidaire qui sera à affirmer, ainsi qu'une volonté de redynamisation et d'innovation.
 Une attention particulière devra donc être portée sur le profil et la matérialité des espaces publics mais aussi sur la cohérence des plantations (essences choisies, localisation, densité…), le confort d'usage (revêtement marchable et cyclable, mobilier urbain…), l'adaptabilité des espaces pour pouvoir accueillir des événements et manifestations mais aussi des aménagements temporaires ou expérimentaux…
 A la jonction entre espaces publics et les activités au sein des bâtiments, la qualité esthétique et la bonne intégration paysagère des façades, des devantures, des enseignes et des terrasses seront également à surveiller.

- e) **Concevoir une ambiance nocturne valorisant les points forts de la ville, confortable et respectueuse de l'environnement.** (cf. 2.3 de la présente OAP et cf. OAP patrimoine *paysager et biodiversité*).

 L'attractivité de la vie nocturne (restauration, bar, théâtre, animations …) est une composante importante dans le cadre du développement touristique d'une ville. L'éclairage des enseignes et vitrines, des façades et monuments et des rues revêt donc un enjeu fort.

 Les dispositifs choisis devront veiller à leurs bonnes intégrations sur les constructions et/ou dans l'environnement urbain ; ils devront allier respect de la biodiversité nocturne et économies d'énergie (cf. OAP patrimoine paysager et biodiversité).

- f) **Donner sa place à l'art dans la ville.**

- g) **Intensifier l'activité en centre-ville.** (cf. 2.1 de la présente OAP).

 Les commerces, les hébergements touristiques et restaurants devront s'implanter prioritairement en centre-ville. Les activités les plus génératrices de flux devront être concentrées sur un espace restreint pour affirmer la destination du centre-ville. Sur ce même espace, lorsque les locaux présents ne recouvrent pas leur fonction commerciale, les activités qui s'y implanteront devront participer à l'animation du secteur.

- h) **Assurer une accessibilité lisible et facile aux aménités touristiques et commerciales, quel que soit le mode de transport utilisé** (cf. 2.2 de la présente OAP).

 Que ce soit en transports collectifs, en modes doux ou en voiture, l'accessibilité aux portes du centre-ville devra être lisible et rapide. Le cœur de ville en lui-même privilégiera la marche, le vélo et les autres modes doux. Pour faire lien entre « arriver à Douai » et « visiter Douai », une attention particulière sera portée sur les modalités de stationnement et sur les itinéraires entre les parkings, la gare ou les arrêts de bus et l'épicentre des activités douaisiennes.

4. L'expérience d'un cœur de ville inclusif, partagé et animé

#espace public #usages #services

4.1 UN CŒUR DE VILLE INCLUSIF ET APAISE

Pour concevoir un espace public inclusif et apaisé, un espace où articuler social et écologie, la **méthodologie** employée est importante.

Cela implique de s'interroger sur :

- *Quel est le rôle de cet espace public par rapport aux autres espaces existants ?*
- *Qui fréquentent ces espaces ? A quels moments de la journée ?*
- *Où débute-t-il ? Où s'arrête-t-il ? A quels autres lieux est-il connecté ? Comment ?*
- *Quel est le sens du vent ? L'orientation du soleil ? … afin d'éviter de créer des îlots de chaleur ;*
- *Quelle gestion des eaux de pluie privilégier ? Quelle place donner à la biodiversité et comment ?*
- *…*

Le développement de la marche, de l'usage du vélo et des mobilités dites « actives » (non motorisées) répond à un impératif écologique et de santé publique et participe au développement économique et à la cohésion sociale. Il s'agira de favoriser ces pratiques en centre-ville.

L'espace public devra permettre une mobilité fluide et confortable pour tous : enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap, piétons, cyclistes…

Cela implique de porter une attention particulière :

- *aux itinéraires proposés : il s'agira de penser le chemin le plus court en fonction du mode de déplacement utilisé, d'éviter les obstacles et de permettre des chemins de traverse*
- *à la largeur des trottoirs : par exemple, 1,80 mètre de largeur est conseillé pour permettre à deux fauteuils roulants de se croiser confortablement. Si cela n'est pas possible, un minimum de 1,40 mètre de large est à considérer ;*
- *au désencombrement des trottoirs les plus étroits ;*
- *au profil de la voirie et aux différentes pentes qu'elle peut présenter (moins de 5% de pente sera à privilégier) ;*
- *à la matérialité choisie : par exemple, éviter qu'elle ne glisse par temps pluvieux ou qu'elle n'éblouisse au soleil ;*
- *à la mise en place de modules sonores en lien avec les feux tricolores ;*
- *ou encore à la signalétique : le public devra disposer d'un ensemble d'informations claires et faciles d'accès pour se repérer. Elles devront être visibles de loin, lisibles de près et régulièrement réparties dans l'espace public (il faudra éviter les « vides » au milieu d'un cheminement naturel). Un guidage/fléchage au sol pourrait être bénéfique, tout comme un recours raisonné aux pictogrammes.*

Pour **une cohabitation apaisée entre cyclistes, trottinettes et piétons**, les pistes cyclables devront être aménagées en priorité sur la chaussée. Si elles se trouvent à hauteur de trottoir et/ou accolée au cheminement piéton, il faut signaler la présence des vélos par l'emploi de matériaux tactilement et/ou visuellement différents et/ou par un léger dénivelé.

Pour encourager la pratique cycliste, une attention particulière devra être portée **au stationnement vélo** dans l'espace public. Ils devront être récurrents sur l'espace public, sécurisés de jour comme de nuit (éclairage, emplacement, solidité du dispositif…) et répondre à la diversité des usages attendus (cf. 2.2 de la présente OAP).

Un cœur de ville inclusif nécessitera de **veiller à la bonne accessibilité**, pour tous, quel que soit son âge ou son éventuel déficience (physique, sensorielle**…) depuis l'espace public, vers les Etablissements Recevant du Public (ERP)**.

Plus généralement, il faudra **renforcer la présence de rez-de-chaussée ouverts sur la ville et ses rues**. Certains peuvent accueillir des services pratiques, aménités ou équipements (sanitaires, tables à langer, garages à vélos, …) tandis que d'autres offriront une diversité de commerces.

L'espace public devra permettre des pauses et arrêts confortables et hospitaliers.

Cela implique de veiller à un maillage régulier des assises ou d'autres services telles que des fontaines à boire ou des sanitaires. Des espaces de repos plus complets pourront être imaginés aux abords des pôles attractifs et lieux d'attentes.

Le mobilier urbain de la ville ne devra pas encombrer les espaces de flux et **être appropriable par tous**. Il serait intéressant d'**envisager le recours à des mobiliers multi-usages** qui sont **ludiques** et permettent plus de parcimonie.

Que ce soit par les aménagements réalisés, le mobilier urbain choisi, les aires de jeux ou sportives conçues ou les équipements et services proposés, une attention particulière devra être portée à l'**hospitalité** des lieux pour tous et toutes.

#espace public #innovation #art #expérimentation #sociabilité

4.2 UNE CENTRALITE DYNAMIQUE, LIEU DE SOCIABILITE, D'ANIMATION ET D'INNOVATION

L'attractivité du cœur de ville passera par le développement d'animations au sein même de l'espace public.

Il s'agira notamment de **renforcer le maillage d'aménités** telles que des aires de pique-nique, des lieux de silence et de bien-être, des jeux, des fontaines à eau et autres dispositifs aquatiques pour se rafraichir, des aménagements favorables à une pratique ludo-sportive de l'espace public, des lieux abrités (soleil, pluie) et suffisamment – mais aussi subtilement – éclairés etc.

« *L'art ne transforme pas la ville profondément mais change l'ambiance de la ville* »[15] . Que ce soit temporairement ou de manière permanente, **l'art devra trouver sa place dans l'espace public douaisien** et participer à son attractivité.

Les aménagements temporaires ou transitoires[16] animent les espaces publics et permettent d'inaugurer de nouveaux usages, de les tester avant de les pérenniser ou de laisser la place à d'autres pratiques. Ce type d'aménagements sera encouragé. Ils pourront se traduire par :

- des « *parklets* »[17] modules d'extension des trottoirs sur les places de stationnement ;
- des boutiques à l'essai, des boutiques éphémères pour tester des activités commerciales ;
- des signalétiques ludiques et innovantes ;
- des peintures au sol ;
- des kakémonos, des affiches ;
- du mobilier urbain ;
- des modules de jeux ou de sport escamotables…

Dans tous les cas, ils devront être rapides à mettre en œuvre, adaptables et réversibles.

Que ce soit par l'art, des aménagements expérimentaux ou de l'événementiel, il s'agira d'étonner le chaland par un détail, une touche discordante dans l'espace public qui fera animation.

[15] Entretien avec Jean Blaise – L'invité culture, France culture

[16] **Un projet temporaire** ne dure qu'un temps limité. Il peut être mis en place partout dans l'espace public ou privé. **Un projet transitoire** est également éphémère dans le temps mais son occupation de l'espace sert de transition entre un état de chose à un autre (par exemple: occupation d'une friche dans l'attente de son aménagement).

[17] **Le parklet** peut être installé de manière permanente sur la bande de stationnement ou bien être temporaire, mobile et déplaçable. Le parklet correspond donc à une extension du trottoir sur une place de parking. Celle-ci se transforme en une aire pour prendre le temps de s'arrêter, s'asseoir et discuter. Pour ce faire, du mobilier urbain est installé sur l'endroit réservé auparavant au stationnement.